



Sommaire

Les concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel	1
Conditions générales d'inscription au CAPLP.....	1
Conditions spécifiques d'inscription au CAPLP.....	1
Conditions spécifiques d'inscription au CAFEP.....	2
Calendrier des concours de recrutement	2
La préparation aux concours de recrutement	3
Préparation à l'ESPE de Basse-Normandie	3
Préparation à l'ISFEC Normandie	3
Possibilités d'aides financières.....	3
Les emplois d'avenir professeur	3
Adresses utiles	3
Rectorat	3
Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC).....	4

Les concours de recrutement des professeurs de lycée professionnel

Les personnes qui souhaitent enseigner en lycée professionnel doivent se présenter au CAPLP (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel).

Plusieurs sections sont ouvertes au concours et sont réparties en 3 catégories :

- les sections d'enseignement général,
- les sections professionnelles,
- les sections des métiers.

Voir le détail des différentes sections dans la rubrique consacrée aux Conditions spécifiques d'inscription au CAPLP.

Pour plus d'informations sur le métier et ces concours, voir le site du Ministère de l'Éducation nationale :

www.education.gouv.fr/siac2

Conditions générales d'inscription au CAPLP

Pour vous inscrire, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse,
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

Aucune condition d'âge n'est imposée

En cas de réussite au concours, il est nécessaire de présenter le CLES 2, certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré ou d'un certificat équivalent délivré en France ou à l'étranger. En sont dispensés les pères ou mères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Pour être nommé fonctionnaire stagiaire, il faut justifier du C2i2e, certificat informatique et internet de niveau 2 «enseignant». En sont dispensés les pères ou mères d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau.

Conditions spécifiques d'inscription au CAPLP

Pour s'inscrire au CAPLP, il existe une condition de diplôme, différente selon la section choisie : sections d'enseignement général, sections professionnelles et sections des métiers (voir détails ci-après).

Vous êtes reconnu justifier de la condition de titre ou de diplôme pour vous inscrire au concours, si vous avez ou avez eu la qualité :

- de fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation
- de maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération.

Le concours vous est également ouvert, sans condition de diplôme, si vous avez ou avez eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont vous relevez ou relevez et justifiez, à la date de clôture des registres d'inscription, de cinq ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre. La pratique professionnelle peut avoir été acquise dans une spécialité autre que la spécialité choisie pour l'inscription au concours

Vous êtes dispensé de diplôme, si vous êtes :

- mère ou père d'au moins trois enfants,
- sportif de haut niveau.

Pour les candidats aux sections d'enseignement général du CAPLP externe

Cela concerne les candidats inscrits aux sections suivantes :

- Langues vivantes - lettres
- Lettres - histoire et géographie,
- Mathématiques - physique et chimie.

Pour vous présenter au concours, vous devez justifier :

- d'une inscription en première année de master (M1) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Éducation,
- ou des conditions pour vous inscrire en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'Éducation,
- ou d'une inscription en deuxième année de master (M2) ou d'un titre ou diplôme jugé équivalent par le ministre chargé de l'Éducation,
- ou d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de

Professeur de lycée professionnel

L'Education (titre ou diplôme classé au niveau I du RNCP ou sanctionnant un cycle d'études post secondaires d'au moins cinq années).

Le master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 2nd degré constitue la voie principale pour être professeur de lycée professionnel dans les sections d'enseignement général.

Pour les candidats aux sections professionnelles du CAPLP externe

Cela concerne les candidats inscrits aux sections suivantes :

- Arts appliqués,
- Biotechnologies,
- Economie et gestion,
- Esthétique-cosmétique
- Génie chimique
- Génie civil,
- Génie électrique,
- Génie industriel,
- Génie mécanique,
- Hôtellerie Restauration,
- Industries graphiques
- Sciences et techniques médico-sociales.

Quelle que soit la section d'inscription, vous devez justifier, au plus tard à la date de publication des résultats d'admissibilité :

- d'un titre ou diplôme sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins deux années (BTS, DUT...),
- ou d'une action de formation continue conduisant à une qualification professionnelle de niveau III,
- ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III du RNCP

De plus, vous devrez avoir accompli 5 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique.

Vous pouvez également vous présenter si vous justifiez des conditions permettant de vous présenter dans les sections d'enseignement général. Dans ce cas, vous n'avez pas à justifier d'une durée de pratique professionnelle.

Pour les candidats aux sections des métiers du CAPLP externe

Cela concerne les candidats inscrits aux sections suivantes :

- Arts du bois,
- Arts du feu,
- Arts du livre,
- Arts du métal
- Bâtiment,
- Bijouterie,
- Biotechnologies de la mer,
- Broderie,
- Coiffure,
- Conducteurs d'engins de travaux publics,
- Conducteurs routiers,
- Cordonnerie,
- Costumier de théâtre,

- Cycles et motocycles,
- Décolletage,
- Doreur ornementaliste,
- Ebénisterie d'art,
- Enseignes lumineuses,
- Entretien des articles textiles,
- Ferronnerie d'art,
- Fleuriste,
- Fleurs et plumes,
- Fonderie,
- Fourrure,
- Forge et estampage,
- Gravure-ciselure,
- Industries papetières,
- Maroquinerie,
- Marqueterie,
- Métiers de l'alimentation,
- Mode et chapellerie,
- Modelage mécanique,
- Navigation fluviale et rhénane,
- Outillage,
- Prothèse dentaire,
- Reliure main,
- Réparation et revêtement en carrosserie,
- Sculpteur sur bois,
- Sellier - garnisseur,
- Staff,
- Tapisserie, couture - décor,
- Tapisserie, garniture - décor,
- Techni - verriers,
- Tourneur sur bois,
- Vannerie,
- Verrerie scientifique.

Les candidats doivent justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité au minimum d'un diplôme de niveau IV (niveau bac) et de 7 années de pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique.

Vous pouvez également vous présenter si vous remplissez les conditions de diplôme exigées :

- soit des candidats des sections d'enseignement général, dans ce cas vous n'avez pas à justifier de pratique professionnelle;
- soit des candidats des sections professionnelles, dans ce cas vous devez justifier de 5 années de pratique professionnelle.

Les candidats des sections Conducteur routier et Navigation fluviale et rhénane doivent justifier en outre des permis, certificats ou attestations en cours de validité, prévus par la réglementation en vigueur et conférant le droit à la conduite des véhicules poids lourds et articulés et bateaux pour la navigation fluviale et rhénane.

Pour les candidats au CAPLP troisième concours

Quelle que soit la section choisie, aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée des candidats.

Vous devez justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé et d'une du-

rée de cinq ans minimum, appréciée à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Les activités professionnelles accomplies en qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire, d'agent public, de maître ou de documentaliste des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigées.

Conditions spécifiques d'inscription au CAFEP

Les conditions d'inscription sont les mêmes pour le CAFEP-CAPLP que celles requises pour s'inscrire au CAPLP externe.

Se reporter à la rubrique ci-dessus consacrée aux conditions d'inscription au CAPLP.

De plus, les candidats à l'enseignement dans les établissements privés sous contrat catholiques doivent prendre contact avec le Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) de l'Union régionale de l'enseignement catholique (UREC) pour obtenir un pré-accord avant l'entrée en formation ou de se présenter au concours :

UREC

Service d'accueil et d'aide au recrutement
535 boulevard de la Paix
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 94 72 00
saarbn@urec-bn.org
www.enseignement-catholique-bn.com
Personne à contacter : Karine Coupé

Calendrier des concours de recrutement

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront dorénavant à la fin de la première année de master (M1). Les étudiants admis à ce concours seront, au cours de leur seconde année de master (M2), rémunérés en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.

Inscription pour la session 2015

Consulter le site www.education.gouv.fr/siac2

Épreuves d'admissibilité

Consulter le site www.education.gouv.fr/siac2

Épreuves d'admission

Les calendriers seront portés à la connaissance des candidats sur le serveur internet Publinet accessible à partir du site du Ministère de l'Education nationale.

Résultats

Les listes de résultats seront portés à la connaissance des candidats sur le serveur internet Publinet accessible à partir du site du Ministère de l'Education nationale.

La préparation aux concours de recrutement

Vous pouvez vous préparer seul(e) aux épreuves du concours, ou avec l'aide du Centre national d'enseignement à distance (www.cned.fr).

Que vous vous destiniez à l'enseignement public ou privé sous contrat, vous pouvez aussi suivre une préparation :

- à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Basse-Normandie,
- à l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique Normandie (ISFEC).

Préparation à l'ESPE de Basse-Normandie

ESPE de Basse-Normandie

Ecole interne de l'Université de Caen Basse-Normandie
186 rue de la Délivrande – CS 25 335
14053 Caen Cedex 04
02 31 46 70 80
unicaen.fr/espe

Les pré-inscriptions sont à faire sur le site Internet de l'ESPE : unicaen.fr/espe.

- **Master** Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) 2nd degré parcours Professeur en lycée professionnel (cours assurés également sur le site d'Alençon de l'ESPE)

parcours Lettres modernes / Lettres classiques / Langue vivante étrangère / Histoire-Géographie

Pour se préparer aux épreuves du CAPLP Lettres / Anglais et du CAPLP Lettres / Histoire-Géographie.

parcours Mathématiques/Physique-chimie
Pour se préparer aux épreuves du CAPLP Mathématiques-Sciences physiques.

L'ESPE propose également d'autres parcours de master conduisant à des métiers en rapport avec l'éducation, l'enseignement et la formation. Pour en savoir plus, s'adresser à l'ESPE ou consulter son site internet (voir coordonnées ci-dessus).

Préparation à l'ISFEC Normandie

Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique Normandie (ISFEC)

535 boulevard de la Paix
14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 06 14 50
contact@isfecnormandie.fr
www.isfecnormandie.fr

Dispensés en partenariat avec l'Institut catholique de Paris (www.icp.fr), il est possible de suivre ces formations sous statut étudiant mais également sous statut salarié, en présentiel ou en formation ouverte à distance.

- **Master** métiers de l'enseignement, de l'édu-

cation et de la formation (MEEF) 2nd degré
Pour se préparer aux épreuves du CAPLP.

Possibilités d'aides financières

Les aides communes à l'ensemble des étudiants

- Bourse sur critères sociaux

Les étudiants inscrits dans des masters préparant aux métiers de l'enseignement et de la formation ont accès à l'ensemble des bourses sur critères sociaux du ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les critères de sélection et démarches à suivre sont détaillés sur le site Internet du Cnous www.cnous.fr. Il est également possible d'effectuer sur ce site une simulation de droit à la bourse.

Pour demander une bourse sur critères sociaux, il faut impérativement constituer son dossier entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année sur le site Internet du CROUS de Caen www.crous-caen.fr

- Bourse au mérite

Le dispositif d'aide au mérite devrait être réformé pour la rentrée universitaire 2014-2015. Les informations suivantes restent d'actualité et seront éventuellement modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

La bourse au mérite est réservée aux étudiants boursiers ou futurs boursiers et :

- qui sont titulaires d'une mention "très bien" à la dernière session du bac et inscrits dans un établissement ou une formation habilitée à recevoir des boursiers
- ou qui sont inscrits en master et figurent sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

Pour en bénéficier, l'étudiant doit avoir déposé un dossier social étudiant (DSE). Par la suite, il n'a aucune démarche à accomplir.

L'aide au mérite s'élevait à 1800 euros pour l'année 2013/2014.

- Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Cette aide s'adresse aux étudiants, aux élèves des classes préparatoires aux concours d'accès aux écoles du service public, ou aux demandeurs d'emploi se préparant aux concours de catégorie A ou B de la fonction publique. Elle est attribuée en fonction des ressources des candidats (ou de leur famille) et des résultats de leurs études antérieures. Pour l'année 2013-2014, l'allocation s'élevait à 2000 euros, versée en deux fois, en Septembre et en Février.

Pour bénéficier de cette aide, la demande est à télécharger sur le site de la Préfecture de Région et à déposer au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) de la Préfecture de Région courant septembre.

Pour plus d'informations :

Préfecture de Région Basse-Normandie
Secrétariat général aux affaires régionales
Plateforme d'appui interministériel à la GRH
Rue Daniel Huet
14038 Caen cedex
02 31 30 63 37
allocations-diversite@basse-normandie.pref.gouv.fr
www.basse-normandie.pref.gouv.fr

Les emplois d'avenir professeur

Les Emplois d'Avenir Professeur sont un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle. Ils s'adressent aux étudiants se destinant au métier d'enseignant en 2ème ou 3ème année de licence, ou en 1ère année de master, ayant moins de 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et bénéficiaires des bourses sur critères sociaux.

Ils permettent d'entrer progressivement dans le métier : il s'agit d'emplois à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine (durée évolutive au fil de l'année). Les étudiants sont encadrés par un tuteur qui les suivra tout au long de leur formation.

Les étudiants bénéficient d'une aide leur permettant de financer la suite de leurs études. Cette aide prend la forme d'une nouvelle bourse de service public, qui vient s'ajouter à la rémunération des heures de missions effectuées et aux bourses sur critères sociaux.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site de l'Académie de Caen : www.ac-caen.fr/academie_474_emplois-d-avenir-professeur.html

Adresses utiles

Rectorat

Rectorat de l'académie de Caen

Division des examens et concours
DEC2 - Organisation des concours de recrutement
168 rue Caponière
BP 46184
14061 Caen cedex
02 31 30 16 70 (secrétariat de la division des examens et concours)
dec2@ac-caen.fr
www.ac-caen.fr

Directions diocésaines de l'enseignement catholique (DDEC)

DDEC du Calvados

Centre Saint-Paul
3 rue Nicolas Oresme - CS 75 215
14052 Caen Cedex 4
02 31 95 47 47
secretariat.ddec14@urecbn.org

2.442

Actuel Basse-Normandie - Mai 2014

Professeur de lycée professionnel

www.ddec14.fr

DDEC de la Manche

24 rue Quesnel Morinière
50200 Coutances
02 33 45 12 71
ddec50@urecbn.fr
dde50.free.fr

DDEC de l'Orne

29 rue Conté
BP 16
61500 Sées
02 33 81 29 10
ddecarmelle@wanadoo.fr

Sources :

sites du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'ESPE de Basse-Normandie, de l'ISFEC Normandie, de l'UREC et Actuel CIDJ